RAPPORT ANNUEL 2008



## Table des matières

Rapport au ministre	2
Rapport sur les dessaisissements	4
Administrateurs et dirigeants	5
Responsabilité de la société à l'égard des états financiers	6
Pratiques de gouvernance d'entreprise	7
Rapport de gestion	8
États financiers de Corporation de développement des investissements du Canada	10

Adresse

de la société :

1235 Bay Street Bureau 400 Toronto (Ontario) M5R 3K4

Téléphone : Télécopieur : 416-304-3932 416-934-5009

#### RAPPORT AU MINISTRE

#### L'honorable James M. Flaherty Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation de Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Dans le cadre du processus de planification formelle de la CDIC, les objectifs de rendement annuels sont élaborés par entité, gérés et surveillés tout au long de l'exercice. Ces objectifs sont décrits de manière détaillée dans le plan d'entreprise de la CDIC.

Les états financiers au 31 décembre 2008 des deux filiales en propriété exclusive de la CDIC, Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») et Canada Eldor Inc. (« CEI »), ont été consolidés avec ceux de la CDIC.

Le vice-président exécutif voit à la gestion de la CDIC, sous la supervision du Conseil d'administration, et vous fournissent des Conseils, au besoin. En novembre 2007, vous avez informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». Depuis onze ans, la société avait pour mandat de réduire progressivement ses activités par le dessaisissement ordonné du reste de ses actifs et de se préparer à une éventuelle liquidation.

La révision de son mandat permet à la CDIC d'avoir des visées à plus long terme en ce qui a trait aux objectifs de ses filiales actuelles, et elle s'est préparée à jouer un rôle accru dans sa sphère de compétence, advenant une directive en ce sens du ministre des Finances.

La CDIC continue de gérer sa participation dans la SGCH, la seule participation active qu'il lui reste. En 2008, la SGHC a versé 291 millions de dollars en dividendes à la CDIC qui a versé 288,2 millions de dollars au gouvernement du Canada (le « gouvernement »). Au 31 décembre 2008, la SGHC avait remboursé tous les crédits budgétaires, qui totalisaient 410 millions de dollars, au gouvernement et avait versé en tout 1,120 milliard de dollars en dividendes à la CDIC qui, à son tour, a versé 1,117 milliard de dollars en dividendes au gouvernement.

La CDIC gère également toute question en suspens découlant de dessaisissements antérieurs. Ces questions portent principalement sur CEI et englobent certaines éventualités relatives aux déchets ainsi que des litiges en cours.

#### **RAPPORT AU MINISTRE**

Au début de 2008, en vertu d'un décret, la CDIC a constitué une nouvelle filiale, PPP Canada Inc. (P3C), qui se chargera des affaires du bureau des partenariats public-privé et qui facilitera la participation du gouvernement dans les partenariats public-privé. La CDIC a assuré la surveillance et le financement initial de cette société conformément aux dispositions de son plan d'entreprise pour 2008. PPP Canada Inc. était considérée comme une société d'État mère en mai 2008 et la CIDC a alors cessé d'en être responsable. Par conséquent, les résultats de PPP Canada Inc. ne sont pas consolidés dans les états financiers ci-joints. Toutefois, la CIDC continue de détenir la quote-part de PPP Canada Inc. et a continué de fournir des services de gestion à PPP Canada Inc., y compris aider à la préparation d'un plan d'entreprise pour la société, en attendant qu'un Conseil d'administration et un président permanents soient nommés.

Les actifs vendus à ce jour par la CDIC au nom du gouvernement depuis 1985 ont donné lieu à un produit d'environ 2 milliards de dollars. En 2008, la CDIC n'a souscrit aucun emprunt auprès du gouvernement et elle n'a pas non plus reçu de crédits budgétaires.

M. Donald Shaver, D. Sc., a quitté ses fonctions de président du Conseil d'administration de la CDIC au cours de l'exercice, après avoir passé vingt-cinq années au Conseil et avoir offert des services importants à la société pendant cette période.

William Teschke a également quitté ses fonctions d'administrateur après de nombreuses années de service, pour des raisons de santé. J'ai le regret d'annoncer qu'il est décédé récemment. Il nous manquera à tous.

Au nom du Conseil d'administration,

N. William C. Ross

Président du Conseil

Corporation de développement des investissements du Canada

Le 11 mars 2009

# RAPPORT SUR LES DESSAISISSEMENTS

La CDIC s'est acquittée avec efficacité du dessaisissement des placements de l'État dans des titres de participation. Le tableau ci-dessous présente les actifs vendus au nom de l'État par la CDIC depuis sa création.

<u>Société</u>	<u>Exercice</u>	Produits (millions de \$)
Canadair Limitée	1986	140 \$
De Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Téléglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
Corporation de développement du Canada	1986/87	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987/91	9
Télésat Canada	1992	155
Corporation Cameco	1992/93/94/95	320
Co-enerco Ressources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limited	1998	<u>15</u>
		<u>1 979 \$</u>

#### **ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS AU 11 MARS 2009**

Ministre responsable de la CDIC L'honorable James M. Flaherty Ministre des Finances

#### Conseil d'administration

## N. William C. Ross, LL.M (2) (3)

Président du Conseil Corporation de développement des investissements du Canada Président émérite et associé WeirFoulds LLP Toronto (Ontario)

## Ted Howell, CA, MBA (1) (3)

Chef de l'exploitation
East Coast Catering Limited
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

# Benita M. Warmbold, CA (1) (2) (3)

Vice-présidente principale et chef de l'exploitation Office d'investissement du régime de pensions du Canada Toronto (Ontario)

## Gordon W. King (1)

Administrateur Ottawa (Ontario)

## **Dirigeants**

#### **Michael Carter**

Vice-président exécutif

## Patrice S. Walch-Watson

Secrétaire général

#### Comités du Conseil

- (1) Comité de vérification
- (2) Comité de nomination
- (3) Comité de rémunération

## RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC »), qui ont été approuvés par le Conseil d'administration, incombe à la direction de la société.

Ces états financiers ont été dressés par la société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers des deux filiales en propriété exclusive de la société, Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») et Canada Eldor Inc. (« CEI »), ont été consolidés avec ceux de la société. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la société choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis dans la mesure où ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La société a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel et s'est assurée qu'elles concordaient avec les données contenues dans les états financiers.

La CDIC a mis en place des systèmes de contrôles internes à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir une assurance raisonnable que les données financières sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers et que les actifs de la CDIC sont comptabilisés de façon appropriée et qu'ils font l'objet d'une protection suffisante.

Le Conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son Comité de vérification. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDIC et fait rapport de ses observations au Conseil d'administration qui en tient compte pour l'approbation des états financiers. Le Comité de vérification rencontre aussi les vérificateurs de la société afin de discuter des questions liées à la vérification et à l'information financière. La taille de la CDIC et un décret dispensent la société de vérifications internes, mais elle en fait au besoin.

Les présents états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs de la société, la vérificatrice générale du Canada et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté séparément.

À titre de vice-président exécutif de la CDIC, j'ai examiné les présents états financiers. À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, je suis en mesure de dire qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDIC au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Le vice-président exécutif,

Corporation de développement des investissements du Canada

Michael Carter Le 11 mars 2009

in that

## PRATIQUES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En novembre 2007, le ministre a informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». Au cours des onze dernières années, la société avait pour mandat de réduire progressivement ses activités en se départant de ses actifs restants de façon ordonnée et de se préparer à une éventuelle liquidation. Ainsi, la société s'est préparée à jouer un rôle accru dans sa sphère de compétence, advenant une directive en ce sens du ministre des Finances.

À l'heure actuelle, la gestion de la CDIC est assurée par deux membres du personnel à temps partiel, en l'occurrence un vice-président exécutif et un assistant qui, tous deux, travaillent en étroite collaboration avec des conseillers, un avocat ainsi qu'avec les membres du Conseil et ceux de la direction de ses filiales, afin d'assurer la bonne marche de la société.

Le Conseil d'administration passe en revue et approuve le plan d'entreprise de la société et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée par le plan d'entreprise, notamment en évaluant continuellement l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture. Les risques sont identifiés et gérés tout au long du processus.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la société s'appuie sur le plan d'entreprise et le résumé du plan d'entreprise approuvés par le Conseil d'administration, sur le rapport annuel et sur des réunions tenues au besoin avec le ministre et les représentants du gouvernement du Canada.

Le président du Conseil d'administration et le Comité de nomination évaluent l'efficacité du Conseil d'administration, et le président fait des suggestions et examine les possibilités de nomination et de reconduction du mandat de membres du Conseil, au besoin. Le Comité de nomination prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure du Conseil d'administration, et également à la recommandation auprès du gouverneur en Conseil du choix des candidats briguant les postes de membre et de président du Conseil d'administration. Le Comité de rémunération passe en revue la rémunération des cadres supérieurs de la CDIC et de ses filiales. Aucun des administrateurs n'est un employé de la CDIC ou de ses filiales. Le taux de participation aux réunions du Conseil est remarquable et chaque administrateur consacre beaucoup de temps, hors des réunions du Conseil d'administration, à la gestion de la société.

C'est le Conseil d'administration tout entier qui participe à la gouvernance d'entreprise. Le Conseil continue de passer en revue les pratiques de la CDIC en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. La CDIC continuera de surveiller attentivement les récents développements du gouvernement en matière de gouvernance de même que les meilleures pratiques du secteur public, et elle modifiera en conséquence ses pratiques de gouvernance.

## **RAPPORT DE GESTION**

La CDIC est une société de portefeuille qui comptait deux filiales en 2008, la SGCH qui détient une participation de 8,5 % dans le gisement pétrolier Hibernia et CEI qui n'exerce aucune activité mais qui est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988.

Les ventes de pétrole brut de la SGCH ont augmenté, passant de 304 millions de dollars en 2007 à 428 millions de dollars en 2008, dépassant ainsi ce qui était prévu dans le plan d'entreprise de cette société. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse du prix, qui s'est établi en moyenne à 107,77 \$ CA le baril en 2008, contre un prix moyen de 75,34 \$ CA le baril en 2007. La production quotidienne moyenne a été de 138 600 barils par jour en 2008, comparativement à 134 800 en 2007.

Les perspectives de production à court terme prévoient une augmentation dès la fin 2009 par rapport aux niveaux de 2007-2008 si le prolongement du gisement (extension sud du champ Hibernia) est approuvé cette année. Les niveaux de production plus élevés seront maintenus pour plusieurs années avant le début d'un déclin à long terme de la production. La durée de vie de la production sera d'au moins 3 autres décennies. Le développement de ce prolongement fait actuellement l'objet de discussions avec les autorités chargées d'approuver. Des ententes devront être conclues avec Terre-Neuve-et-Labrador et avec le gouvernement fédéral. Une approbation réglementaire devra être obtenue auprès de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers.

Les dividendes versés au gouvernement du Canada ont augmenté, passant de 151 millions de dollars en 2007 à 288,2 millions de dollars en 2008.

Les coûts de restauration des lieux engagés par CEI au titre de ses obligations aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu avec Cameco ont diminué, passant de 11,1 millions de dollars à 10,7 millions de dollars, diminution qui s'explique par un montant d'environ 2 millions de dollars versé à Cameco pour des coûts engagés contrebalancé par une augmentation de 1,6 million de dollars des estimations de Cameco pour l'achèvement du déclassement de la mine de Beaverlodge. Cette augmentation des coûts de déclassement prévus rend compte des politiques environnementales plus contraignantes de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

En 2007, CEI a informé Cameco qu'elle contestait l'interprétation que Cameco faisait des « déchets communs » dont CEI est en partie responsable aux termes de l'accord d'achat et de vente. Ce différend n'a pas été réglé pendant l'exercice et CEI a retenu le paiement des factures présentées par Cameco au titre des déchets communs pour 2005, 2006 et 2007. En 2008, CEI n'a pas ajusté sa provision de 11 millions de dollars pour sa quote-part des déchets communs.

Cameco a informé CEI qu'elle tenait celle-ci en partie responsable des coûts liés à une fuite constatée à l'usine UF6 de Port Hope qui a entraîné la fermeture de cette usine et des mesures de restauration des lieux. CEI n'a pas reçu suffisamment d'information pour évaluer sa situation.

# **RAPPORT DE GESTION**

Le montant de l'obligation de CEI au titre des déchets communs ne peut être déterminé pour le moment.

En 2008, CDIC a reçu 152 000 \$ en frais de gestion de PPP Canada Inc. relativement à l'offre de services de gestion à cette société.





# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des stocks expliqué à la note 3 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Sylin Nical

Sylvain Ricard, CA vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada Le 11 mars 2009 KPMG Sr. 1. | SENCRL.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada Le 11 mars 2009

Bilan consolidé

31 décembre 2008 (en milliers)

	2008	2007
		(note 3
		redressée)
Actif		
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93 938 \$	105 581 \$
Créances	1 666	1 723
Stocks (note 3 (a))	6 909	5 008
Charges payées d'avance	260	351 7.670
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	7 426	7 679
	110 199	120 342
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	130 063	114 299
Somme détenue en main tierce (note 5)	2 550	2 550
Immobilisations corporelles (note 6)	190 595	180 883
	433 407 \$	418 074 \$
Passif et capitaux propres Passifs à court terme Créditeurs et charges à payer Tranche à court terme de l'obligation locative (note 7) Tranche à court terme des autres obligations (note 9) Impôts exigibles (note 10)	8 139 \$ 1 026 7 255 34 767 51 187	12 048 \$ 759 7 570 120 20 497
Passifs à long terme : Obligation locative (note 7)	9 220	8 256
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	62 702	24 987
Autres obligations (note 9)	17 015	16 856
Impôts futurs (note 10)	17 451	24 898
mpote raters (riste re)	106 388	74 997
Capitaux propres Capital-actions Autorisé - nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et libéré - 101 actions ordinaires	1	1
Surplus d'apport	743 184	743 184
Déficit accumulé	(467 353)	(420 605)
Engagements et éventualités (note 12)	275 832	322 580

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. Les informations sectorielles sont présentées à la note 17.

Au nom du Conseil,

administrateur \_\_\_\_\_administrateur

État consolidé des résultats, du résultat étendu et du déficit accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (en milliers)

	2008	2007
		(note 3
		redressée)
Produits		
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances	428 108 \$	303 849 \$
Intérêts	5 566	5 070
Honoraires de gestion	152	-
	433 826	308 919
Charges		
Déplétion et amortissement	45 838	34 951
Frais d'exploitation	22 540	18 915
Désactualisation des obligations liées à la mise hors		
service d'immobilisations (notes 3 (a) et 8)	1 249	927
Administration et aliénation	3 791	2 463
Intérêts sur l'obligation locative	1 042	1 242
Gain de change	(7 210)	(620)
Autres obligations	1 923	2 491 60 369
	69 173	60 369
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices	364 653	248 550
Impôts sur les bénéfices (note 10)		
Impôts exigibles	130 648	87 912
Réduction d'impôts futurs	(7 447)	(5 456)
	123 201	82 456
Bénéfice net et résultat étendu	241 452	166 094
Déficit accumulé, au début de l'exercice (tel que présenté précédem	ment)(420 605)	(460 983)
Redressements (note 3 (a))	-	<u> 25 284</u>
Déficit accumulé, au début de l'exercice (tel que redressé)	(420 605)	(435 699)
Dividendes	(288 200)	(151 000)
Déficit accumulé, à la fin de l'exercice	(467 353) \$	(420 605) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. Les informations sectorielles sont présentées à la note 17.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (en milliers)

	2008	2007
		(note 3
		redressée)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net et résultat étendu	241 452 \$	166 094 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Réduction d'impôts futurs	(7 447)	(5 456)
Déplétion et amortissement	45 838	34 951
Désactualisation des obligations liées		
à la mise hors service d'immobilisations	1 249	927
Frais d'abandon	(793)	(11)
Perte de change non réalisée (gain)	1 964	(1 952)
	282 263	194 553
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 13)	31 646	2 396
variation du fondo de fedienne in fiere trecerente (fiete fe)	313 909	196 949
Financement	0.000	.000.0
Dividendes versés	(288 200)	(151 000)
Versements au titre de l'obligation locative	(733)	(2 774)
versements au title de l'obligation locative	(133)	(2114)
	(288 933)	(153 774)
Investissement	(200 933)	(133774)
Immobilisations corporelles	(19 653)	(22 277)
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	(14 830)	(22 211)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 13)	,	- (1 1 1 5 )
variation du fonds de roulement nois tresorene (note 13)	(2 136)	(1 145)
	(36 619)	(23 422)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésore	rie (11 643)	19 753
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	105 581	85 828
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	93 938 \$	105 581 \$
·		
Représenté par :		
Trésorerie	1 616 \$	1 532 \$
Équivalents de trésorerie	92 322	104 049
	93 938 \$	105 581 \$
	υυ υυυ ψ	. σσ σσ τ ψ

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. Les informations sectorielles sont présentées à la note 17.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

#### 1. La société et ses activités

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « société » ou la « CDIC ») a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par action*s, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La société est une société d'État mandataire inscrite à l'annexe III, partie II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDIC, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

La société consolide deux filiales en propriété exclusive : Canada Eldor Inc. (« CEI ») et la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »). En 2008, la CDIC a constitué une nouvelle filiale, PPP Canada Inc. Le 8 mai 2008, cette société est devenue une société d'État mère. Comme la CDIC ne contrôle pas PPP Canada Inc., cette société n'a pas été consolidée.

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, elle est un mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à Corporation Cameco (« Cameco »). Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en espèces tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important qu'il reste à CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre des déchets d'avant la réglementation, de la restauration des lieux et des prestations aux retraités. Des informations sur ces obligations sont présentées à la note 9.

La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 décembre 1992. La SGCH a été acquise par la CDIC en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu.* 

La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. La participation de la SGCH dans le Projet de développement Hibernia a été proportionnellement comptabilisée dans les états financiers de la SGCH qui sont consolidés dans les états financiers de la CDIC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 2

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-dessous.

# (a) Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales en propriété exclusive : la SGCH et CEI. Comme la CDIC ne contrôle pas PPP Canada Inc., cette société n'a pas été consolidée.

(b) Participation dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Itée (SEDH)

Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de la participation économique directe ont été capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les coûts des grands travaux et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et de superstructures (installations de production extracôtières) et les coûts de forage additionnel et d'achèvement des travaux. Les frais généraux et les frais d'administration engagés avant que le projet atteigne le stade de l'exploitation commerciale ont également été capitalisés. Toutes les activités de mise en valeur de la SGCH sont menées conjointement avec les autres propriétaires.

#### (c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et tous les placements de nature très liquide dont l'échéance est d'au plus trois mois.

## (d) Prestations aux retraités

CEI a établi un régime d'avantages complémentaires de retraite et elle est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Ces avantages comprennent l'assurance-vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. À cet égard, les conventions suivantes ont été adoptées :

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 3

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 2. Principales conventions comptables (suite)

- (d) Prestations aux retraités (suite) :
  - (1) Le coût des prestations futures aux retraités gagnées par les retraités est établi comme étant la valeur actuarielle de la totalité des prestations futures projetées, fondée sur un facteur du coût des prestations prévues. Des projections relatives aux prestations sont établies chaque année en fonction d'un facteur lié au taux d'inflation, et les prestations sont présumées être versées chaque année après le départ à la retraite, tout au long de la vie du retraité ou de celle de ses personnes à charge. L'évaluation se fonde sur un taux d'actualisation lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations de la direction. Les obligations au titre des prestations ne sont pas précapitalisées.
  - (2) Les gains actuariels (pertes actuarielles) lié(e)s à l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel (de la perte actuarielle) excédant 10 % de l'obligation au titre des prestations est amorti sur l'espérance de vie moyenne résiduelle des anciens employés, qui est de 8,5 ans (12 ans en 2007).

#### (e) Propriétés pétrolières

La société utilise la méthode de capitalisation du coût entier pour la comptabilisation de ses propriétés pétrolières. Tous les coûts directement liés à l'exploration et au développement de réserves pétrolières, productives ou non, sont capitalisés en un seul centre de coûts canadien. Ces coûts comprennent l'acquisition de propriétés, les dépenses géologiques et géophysiques, les coûts de forage des puits productifs et non productifs, l'équipement de production, les coûts de mise hors service d'immobilisations et les coûts indirects associés à ces activités. Les produits à la cession sont habituellement déduits des coûts complets sans constatation de gain ou de perte, à moins d'une variation de 20 % ou plus dans le taux de déplétion ou d'amortissement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 4

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (f) Plafonnement du coût entier

Les actifs pétroliers et gaziers sont évalués à chaque exercice considéré afin de déterminer si la valeur comptable dans un centre de coûts est recouvrable et si elle n'excède pas la juste valeur des actifs dans le centre de coûts.

Les valeurs comptables sont jugées recouvrables lorsque la somme des flux de trésorerie non actualisés devant découler de la production des réserves prouvées, du coût ou de la valeur marchande des biens non prouvés, selon le moins élevé des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur excède la valeur comptable du centre de coûts. Lorsque la valeur comptable est jugée non recouvrable, une perte de valeur est constatée dans la mesure où la valeur comptable du centre de coûts excède la somme des flux de trésorerie actualisés devant découler de la production des réserves prouvées et probables, du coût ou de la valeur marchande, selon le moins élevé des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur du centre de coûts. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis en fonction des prix et des coûts futurs prévus des produits.

#### (g) Déplétion et amortissement des actifs pétroliers et gaziers

Les coûts sont virés au compte des coûts amortissables à mesure que des réserves prouvées sont établies, pour ensuite être réduits selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Une partie des coûts engagés est exclue d'après une comparaison entre les réserves prouvées existantes et le total des réserves prouvées et probables qui devraient être établies une fois le projet réalisé. Le pétrolier de brut est amorti selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des volumes transportés sur la durée estimative du gisement d'Hibernia.

#### (h) Conversion de devises

Les opérations relatives aux produits et aux charges libellées en devises sont converties aux taux en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan et les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'acquisition de l'actif, ou de la prise en charge des obligations. Les gains et les pertes de change sont compris dans le bénéfice.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 5

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (i) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont évalués au coût de production, selon la méthode de l'épuisement successif, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Les stocks de tiges de forage sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

## (j) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est constatée au cours de l'exercice durant lequel l'obligation est engagée lorsque la juste valeur peut être estimée de façon raisonnable. La juste valeur de l'obligation estimative liée à la mise hors service d'immobilisations est inscrite à titre de passif, et une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est comptabilisée. Le montant capitalisé est réduit selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Le montant du passif s'accroît à chaque exercice considéré afin de tenir compte de l'écoulement du temps et s'accroît/diminue en raison de modifications au calendrier ou au montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés, et le montant de la désactualisation est passé en charges dans le bénéfice de l'exercice. Les coûts réellement engagés au moment du règlement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations seront imputés à l'obligation.

## (k) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report d'impôts variable. Les écarts temporaires entre la valeur fiscale d'un élément d'actif ou de passif et sa valeur comptable paraissant au bilan servent à calculer les actifs et les passifs d'impôts futurs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer à l'exercice au cours duquel les écarts temporaires sont censés se résorber.

# (I) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de la production de pétrole et de gaz naturel détenus par la SGCH sont constatés lorsque la SGCH transfère le titre de propriété à ses clients et que la livraison a eu lieu. Les produits sont présentés déduction faite des redevances.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 6

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 2. Principales conventions comptables (suite)

#### (m) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice considéré. Les estimations les plus importantes ont trait aux incertitudes liées aux mesures géologiques et aux projections de la date et des frais d'abandon, qui sont courantes dans le secteur de la production de pétrole, et aux incertitudes liées aux coûts futurs que Canada Eldor Inc. aura à engager pour s'acquitter de ses obligations en vertu de l'accord d'achat et de vente décrit à la note 9. Les résultats réels peuvent être considérablement différents de ces estimations.

#### (n) Instruments financiers

La norme sur les instruments financiers exige que, lorsqu'un actif financier, un passif financier ou un dérivé non financier doit être comptabilisé sur le bilan, tous les instruments financiers, y compris les dérivés, soient reconnus à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers doivent être classés dans l'une ou l'autre des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Toute modification à l'évaluation et à la comptabilisation de la juste valeur se fera en fonction du classement initial, comme suit : les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net; les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé ou subisse une dépréciation, moment auquel les montants seraient comptabilisés en résultat net.

La société a désigné sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada comme détenus à des fins de transaction; ils sont donc évalués à la juste valeur. Les créances sont classées dans les prêts et créances, qui sont évalués initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement. La somme détenue en main tierce est classée comme étant détenue jusqu'à échéance et est donc évaluée au coût après amortissement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 7

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 2. Principales conventions comptables (suite)

(n) Instruments financiers (suite)

Les créditeurs et charges à payer sont classés dans les autres passifs financiers, qui sont initialement évalués à la juste valeur et subséquemment évalués au coût après amortissement.

Tous les instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés, sont inscrits au bilan et dans l'état des résultats à la juste valeur. Toute modification à la juste valeur est comptabilisée dans le bénéfice. La société ne détenait pas d'instruments dérivés durant l'exercice.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et tout au long de l'exercice, la société n'a détenu aucun instrument financier disponible à la vente et elle n'a, en conséquence, comptabilisé aucun montant dans les autres éléments du résultat étendu.

#### 3. Modifications comptables

- (a) Redressement sur exercices antérieurs
  - (i) Stocks

La société a adopté les nouvelles normes comptables sur les stocks. Cette modification est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et a été appliquée de façon rétroactive, avec redressement sur exercices antérieurs. Cette norme donne des commentaires additionnels pour déterminer le coût des stocks, et a fait en sorte que la société a imputé certains coûts à ses stocks. Les répercussions sur les états financiers de 2007 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(ii) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La société a déterminé qu'elle avait incorrectement calculé ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations depuis l'entrée en vigueur initiale de la norme connexe en 2004. Par conséquent, les états financiers de 2007 ont été redressés pour corriger ce calcul. Les répercussions sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 8

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 3. Modifications comptables (suite)

(a) Redressement sur exercices antérieurs (suite)

	e présenté edemmant	Retraitement Nouvelle politique sur les stocks	Redressement Obligations	Montant redressé
Bilan:				
Stocks	1 417 \$	3 591 \$	- \$	5 008 \$
Immobilisations corporelles Obligations liées à la mise	208 032	(3 591)	(23 558)	180 883
hors service d'immobilisations	91 892		(66 905)	24 987
Impôts futurs Bénéfices non répartis	12 165		12 733 <sup>°</sup>	24 898
(déficit accumulé)	(460 983)		25 284	(435 709)
État des résultats :				
Déplétion et amortissement Désactualisation des obligations liées à la mise hors service	36 854		(1 903)	34 951
d'immobilisations	4 633		(3 706)	927
Réduction d'impôts futurs	5 735		(279)	5 456

## (b) Récentes prises de position comptables

(i) Modification de convention comptable

## Stocks

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société a adopté le chapitre 3031, « Stocks », ce qui a eu pour résultat une augmentation des stocks de 4 953 \$ (3 591 \$ en 2007). Voir la note 2 (i) pour l'information concernant la convention sur les stocks de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 9

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 3. Modifications comptables (suite)

- (b) Récentes prises de position comptables (suite)
  - (ii) Nouvelles normes comptables

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société a adopté le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ces normes d'information à fournir et de présentation imposent aux entités de fournir des informations de façon à permettre aux utilisateurs d'évaluer : 1) l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, 2) la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture ainsi que 3) la façon dont l'entité gère ces risques. Ces informations sont présentées à la note 15.

Informations à fournir concernant le capital

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société a adopté le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », qui oblige les sociétés à fournir des informations sur leurs objectifs, politiques et procédures de gestion de leur capital. Voir la note 14 pour les informations concernant la structure de capital de la société.

## (iii) Normes comptables futures

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui aura pour résultat de faire converger les PCGR du Canada, que la société utilise actuellement, vers les Normes internationales d'information financière (IFRS) pendant une période de transition, le passage se faisant à l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La société devra présenter des chiffres comparatifs pour 2010 et un bilan d'ouverture au début de 2010 pour être conforme aux IFRS.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 10

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 3. Modifications comptables (suite)

- (b) Récentes prises de position comptables (suite)
  - (iii) Normes comptables futures (suite)

La société n'a pas terminé l'élaboration de son plan de passage aux IFRS, mais il est prévu que le plan traitera de structure de projets et de gouvernance, de ressources et de formation, fera une analyse des principales différences par rapport aux PCGR et comprendra un calendrier par étapes pour l'évaluation des conventions comptables en vertu des IFRS ainsi que des exemptions potentielles en vertu de la IFRS 1. La société prévoit terminer l'évaluation de l'étendue de ses projets, y compris un calendrier d'évaluation des répercussions sur les systèmes de données, des contrôles internes sur les informations financières à fournir et des activités, au cours de 2009.

## 4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

La société a déposé des sommes dans un compte du Trésor du Canada établi en vertu du paragraphe 129 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Au 31 décembre, les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada s'établissaient comme suit :

	2008	2007
CEI, au début de l'exercice Intérêts répartis	43 500 \$ 681	43 500 \$
CEI, à la fin de l'exercice	44 181	43 500
SGCH, au début de l'exercice	78 478 \$	78 478 \$
Dépôt	13 414	-
Intérêts répartis SGCH, à la fin de l'exercice	1 416 93 308	78 478
Compte du Trésor du Canada, à la fin de l'exercice	137 489 \$	121 978 \$
Représenté par :		
Tranche à court terme	7 426 \$	7 679 \$
Tranche à long terme	130 063	114 299
	137 489 \$	121 978 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 11

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (suite)

CEI a déposé des sommes dans le compte du Trésor du Canada pour des obligations découlant de la vente d'actifs et d'autres obligations futures éventuelles liées à la restauration des lieux et aux déchets d'avant la réglementation. La tranche à long terme du compte du Trésor du Canada a été affectée par CEI aux obligations à long terme et aux autres obligations futures éventuelles liées à la restauration des lieux et aux déchets d'avant la réglementation.

La SGCH a déposé des sommes dans un compte du Trésor du Canada aux fins de l'abandon futur des installations d'Hibernia et pour se prémunir contre les risques futurs. La SGCH a réduit certaines couvertures d'assurance contre le recours de tiers, en raison du fonds pour risques.

Les fonds détenus dans ces comptes ont commencé à porter intérêt en avril 2008 à un taux équivalent à 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à 3 mois. Au cours de l'exercice, le taux d'intérêt moyen a été de 2,14 %. L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction pour les dépôts ni pour les retraits.

### 5. Somme détenue en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 \$ (2 550 \$ en 2007). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, des droits sur la somme détenue en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts produits par ce compte.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 12

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant moins la déplétion et l'amortissement cumulés.

			2008	2007
				(note 3
				redressée)
		Déplétion et	Valeur	Valeur
	а	amortissement	comptable	comptable
	Prix coûtant	cumulés	nette	nette
Projet de développement Hibernia Installations de production	a			
extracôtières ·	428 639 \$	266 550 \$	162 089 \$	142 035 \$
Coûts de forage	196 761	184 077	12 684	21 022
	625 400	450 627	174 773	163 057
Pétrolier de brut (note 7)	39 534	23 712	15 822	17 826
Immobilisations corporelles	664 934 \$	474 339 \$	190 595 \$	180 883 \$

Au 31 décembre 2008, le solde des immobilisations corporelles a été réduit d'un montant équivalent aux crédits d'impôt à l'investissement de 57 871 \$ (57 632 \$ en 2007).

Les coûts afférents aux biens non prouvés de 48 330 \$ (67 978 \$ en 2007) ont été exclus du calcul de la déplétion. Les frais de mise en valeur futurs de 249 180 \$ (274 650 \$ en 2007) ont été inclus dans le calcul de la déplétion.

La société a effectué le calcul du plafonnement du coût entier au 31 décembre 2008 afin d'évaluer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, au moyen des prix futurs estimatifs suivants :

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 13

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 6. Immobilisations corporelles (suite)

Exercice	Pétrole brut Brent
	\$ US/b
2009	56,00 \$
2010	66,50
2011	72,50
2012	83,50
2013	90,51
2014	92,35
2015	94,23
2016	96,14
2017	98,09
2018	100,09

Après 2018, les prix augmentent, selon les prévisions, de 2 % par année jusqu'à la fin de la durée de production des réserves. Un taux de change de 0,83 \$ a été utilisé pour convertir les dollars américains en dollars canadiens.

La société n'a subi aucune perte de valeur dans ses états financiers par suite du calcul du plafonnement du coût entier pour 2008.

## 7. Obligation locative - Pétrolier de brut

La SGCH, de concert avec deux autres participants, a conclu des ententes prévoyant l'affrètement à temps et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet Hibernia. La quote-part de la SGCH dans les obligations fixes annuelles était d'environ 4 719 \$ en 2008 (6 568 \$ en 2007). La SGCH a commencé à effectuer des versements en 1997 pour une durée initiale de dix ans. L'entente prévoit une prorogation de cinq ans et cinq prorogations facultatives de deux ans, la durée totale du contrat de location ne devant pas excéder 25 ans. L'affrètement à temps a été considéré à titre de contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée en supposant que les prorogations sont appliquées, et figure au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 14

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 7. Obligation locative – Pétrolier de brut (suite)

L'obligation locative à long terme représente la valeur actuelle des paiements de capital pour le pétrolier affrété à temps, actualisés au taux de 11,1 % sur 17 ans comme suit :

2009	2 110 \$
2010	2 110
2011	2 110
2012	2 151
2013	2 319
Par la suite	3 877
Paiements minimaux aux termes de l'obligation locative	14 677
Moins le montant représentant les intérêts	(4 431)
	10 246
Moins la tranche à court terme	(1 026)
Obligation locative	9 220 \$

## 8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La SGCH établit les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en fonction de sa participation nette dans les puits et les installations et des estimations de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations ainsi que d'une estimation du calendrier futur des coûts engagés. La SGHC évalue à 192 590 \$ le passif futur total non actualisé, ce qui constitue une hausse considérable par rapport à 2007 attribuable à une nouvelle étude commandée en 2008.

Ces obligations seront réglées d'après la durée de vie utile des actifs sous-jacents qui, à l'heure actuelle, va jusqu'en 2030. Un taux de crédit sans risque rajusté de 5,0 % et un taux d'inflation de 2,5 % ont servi à calculer la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Au 31 décembre, les variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se présentaient comme suit :

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 15

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

	2008	2007
		(note 3
		redressée)
Obligations liées à la mise hors service		
d'immobilisations, au début de l'exercice	24 987 \$	18 541 \$
Désactualisation	1 249	927
Modifications d'estimations	37 259	5 529
Obligations pour abandon réglées	(793)	(10)
Obligations liées à la mise hors service		
d'immobilisations, à la fin de l'exercice	62 702 \$	24 987 \$

## 9. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. Ces obligations ont notamment trait à la restauration des lieux, aux déchets d'avant la réglementation et aux prestations aux retraités, et s'établissent comme suit :

	2008	2007
Tranche à court terme		<u>.</u>
Restauration des lieux	2 177 \$	2 414 \$
Déchets d'avant la réglementation	4 673	4 673
Prestations aux retraités	405	483
	7 255	7 570
Tranche à court terme		
Restauration des lieux	8 777	8 769
Déchets d'avant la réglementation	6 337	6 337
Prestations aux retraités	1 901	1 750
	17 015	16 856
Total des obligations liées à la vente d'actifs	24 270 \$	24 426 \$

#### (a) Restauration des lieux

La restauration des lieux englobe tous les coûts liés au déclassement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI inscrit ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Au 31 décembre 2008, les coûts estimatifs et le montant comptabilisé s'élèvent à 10 954 \$ (11 183 \$ en 2007).

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 16

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 9. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

## (b) Déchets d'avant la réglementation

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, celles-ci ont convenu d'une formule de partage des coûts communs futurs, à l'exclusion des charges d'exploitation normales, qui seraient engagés relativement à certains déchets existants précis accumulés par CEI jusqu'au 5 octobre 1988, soit la date de la vente des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cette dernière a pris en charge la première tranche de 2 000 \$ de ces coûts communs liés aux déchets d'avant la réglementation, ainsi que les vingt-trois quatre-vingt-dix-huitièmes (23/98) de la tranche suivante de 98 000 \$. CEI assumera pour sa part les soixante-quinze quatre-vingt-dix-huitièmes (75/98) de cette tranche de 98 000 \$ ainsi que les coûts communs venant en excédent de 100 000 \$. Si CEI est incapable d'honorer ses engagements à ce chapitre, c'est le gouvernement qui prendra cette obligation à sa charge, comme il en a été convenu en 1988 aux termes de l'accord d'achat et de vente.

Le gouvernement cherche des solutions pour une gestion à long terme des déchets à faible radioactivité. La plupart des coûts communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés aux sites d'enfouissement de Port Granby et Welcome, qui sont maintenant fermés et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. Le montant définitif au titre des coûts communs est en grande partie fonction des résultats de l'examen et de l'établissement par le gouvernement, de concert avec les collectivités locales touchées, de l'emplacement et du type d'installation d'élimination des déchets qui sera construite, des résultats d'évaluations environnementales détaillées, des normes en matière de mesures correctrices qui seront établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et des technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

En mars 2004, un accord d'achat et de vente a été conclu entre le gouvernement, Cameco et CEI permettant au gouvernement d'acquérir les sites d'enfouissement de Port Granby et Welcome. Si cette option est exercée, l'accord stipule que Cameco doit verser à CEI la tranche restante de l'obligation relative aux coûts communs en cinq versements annuels égaux. Lorsque le gouvernement deviendra propriétaire des sites d'enfouissement, il assumera les coûts liés au déclassement et au nettoyage, et CEI sera déchargée de toute obligation relative aux coûts liés aux déchets d'avant la réglementation. Au 31 décembre 2008, le gouvernement du Canada n'avait pas exercé cette option.

CEI et Cameco sont tenus de prendre ces coûts en charge jusqu'à ce que la propriété soit transférée au gouvernement du Canada. Les coûts associés au nettoyage des déchets enfouis ne peuvent être déterminés de façon raisonnable au 31 décembre 2008.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 17

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 9. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

- (b) Déchets d'avant la réglementation (suite)
  - (i) Déchets de surface

CEI doit assumer l'obligation continue liée aux divers déchets de surface entreposés au site de Port Hope dans deux emplacements précis. Cameco fournit à CEI une estimation des coûts communs liés susceptibles d'être engagés pour l'entreposage des déchets d'avant la réglementation existants au moment de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988. CEI comptabilise sa quote-part selon la formule de partage des coûts convenue et cette estimation.

En 2007, CEI a informé Cameco qu'elle n'était pas d'accord avec l'interprétation que Cameco faisait des déchets communs prévus dans l'accord de 1988. CEI a refusé de payer les sommes facturées par Cameco au titre de 2005, 2006 et 2007 pour les coûts réels engagés et n'entend pas payer les montants futurs qui seront facturés tant qu'une entente n'aura pas été conclue quant à l'interprétation de la définition des déchets existants dont les coûts sont censés être communs. Le règlement de ce litige pourrait ultimement avoir une incidence sur le montant que CEI doit prendre en charge au titre des coûts liés aux déchets de surface.

## (ii) Déclassement

En septembre 2007, la CCSN a approuvé un projet modifié présenté par Cameco qui estimait à 96 000 \$ le coût, pour Cameco, du déclassement de certaines parties de la raffinerie de Port Hope ainsi que des sites d'entreposage des déchets de surface d'ici 2010 (« Vision 2010 »). Cameco n'a pas communiqué officiellement à CEI sa quote-part éventuelle des coûts liés au déclassement. De plus, la quote-part de CEI ne pourra être déterminée tant que le différend au sujet de l'interprétation des coûts communs aux termes de l'accord d'achat et de vente de 1988 n'aura pas été réglé. En conséquence, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers de la société au 31 décembre 2008. L'incidence éventuelle de Vision 2010 sur les coûts liés aux déchets de surface ne peut être déterminée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 18

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 9. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

## (b) Déchets d'avant la réglementation (suite)

Cameco a informé CEI qu'elle pourrait tenir celle-ci en partie ou totalement responsable des coûts liés à la contamination des sols ou à la contamination de l'eau de l'usine UF6 de Port Hope. Cameco a indiqué que les coûts de décontamination jusqu'à présent s'élevaient à environ 10 000 \$ et qu'elle s'attend à des coûts permanents pour le traitement des eaux souterraines de 1 000 \$ à 2000 \$ par année. L'incidence éventuelle, s'il en est, des coûts de l'usine UF6 ne peut être déterminée.

Au 31 décembre 2007, CEI avait comptabilisé 11 010 \$ pour des coûts communs en fonction des estimations fournies par Cameco. En raison des incertitudes mentionnées précédemment, aucun montant valable ne peut être établi pour une charge à payer au 31 décembre 2008. Par conséquent, la provision pour déchets d'avant la réglementation est demeurée inchangée au 31 décembre 2008.

#### (c) Prestations aux retraités

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, CEI est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. CEI évalue son obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime d'avantages complémentaires de retraite est datée du 30 septembre 2008. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu au plus tard le 30 septembre 2011.

Les avantages en question comprennent l'assurance-vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. Les données sur le régime d'avantages complémentaires de retraite de CEI sont les suivantes :

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 19

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 9. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

## (c) Prestations aux retraités (suite)

	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde, au début de l'exercice	4 313 \$	4 897 9
Prestations versées	(283)	(646)
Intérêts débiteurs	`219 <sup>°</sup>	220
Gain actuariel	(1 555)	(158)
Solde, à la fin de l'exercice	2 694	4 313
Passif au titre des prestations constituées		
Solde, au début de l'exercice	2 233	2 500
Prestations versées	(283)	(646)
Intérêts débiteurs	219	220
Amortissement de la perte actuarielle nette	137	159
Solde, à la fin de l'exercice	2 306	2 233
Passif au titre des prestations constituées représenté par :		
Tranche à court terme	405	483
Tranche à long terme	1 901	1 750
	2 306	2 233
Autres informations :		
(Déficit) du régime	(2 694)	(4 313)
Fraction non amortie de la perte actuarielle nette	388	2 080
(Passif) au titre des prestations constituées	(2 306)	(2 233)

Le régime d'avantages n'est pas précapitalisé, ce qui donne lieu à un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées de CEI sont les suivantes :

	2008	2007
Taux d'actualisation	7,10 %	5,25 %
Taux d'augmentation des soins de santé	9,0 %	11,0 %
Taux d'augmentation des soins dentaires	5,0 %	5,0 %

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 20

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 9. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

## (c) Prestations aux retraités (suite) :

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé au 31 décembre se présentent comme suit :

	2008	2007
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial	9,0 %	11,0 %
Taux tendanciel à la baisse	9,0 %	6,0 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2008	2011

Une augmentation ou une diminution de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aurait l'incidence suivante en 2008 :

	Augmentation	
Obligation au titre des prestations constituées	71 \$	(72) \$
Total du coût des services rendus et des intérêts	19	(17)

## 10. Impôts sur les bénéfices

La CDIC et CEI ne sont pas assujetties aux impôts sur les bénéfices.

La SGCH dispose de déductions au titre des ressources pouvant être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, en vue de réduire le bénéfice imposable des exercices à venir. L'excédent de la valeur comptable nette de l'actif de la SGCH sur la valeur de ses déductions d'impôt relatives aux revenus tirés des ressources a été comptabilisé à titre de passif d'impôts futurs, selon le taux d'imposition futur prévu.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 21

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 10. Impôts sur les bénéfices (suite)

(a) La charge d'impôts de l'exercice diffère du montant obtenu en appliquant le taux combiné d'imposition fédéral et provincial de 33,04 % (36 % en 2007) au bénéfice avant les impôts. L'écart provient des éléments suivants :

	2008	2007
		(note 3 redressée)
Charge d'impôts prévue calculée	121 121 \$	90 318 \$
Ajouter (soustraire) les éléments suivants : Révisions des déclarations fiscales antérieures Ajustements des réserves Incidence des modifications des taux d'imposition Autres	1 443 (112) 680 69	(3 861) (3 140) (861)
Impôts sur les bénéfices	123 201 \$	82 456 \$
Impôts exigibles Réduction d'impôts futurs	130 648 \$ (7 447)	87 912 \$ (5 456)
Impôts sur les bénéfices	123 201 \$	82 456 \$

(b) Au 31 décembre, les passifs d'impôts futurs nets se composent de ce qui suit :

	2008	2007
		(note 3
		redressée)
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles	32 384 \$	28 386 \$
Stocks	1 634	1 203
Obligation locative	1 617	2 555
Actifs d'impôts futurs		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(18 184)	(7 246)
Impôts futurs	17 451 \$	24 898 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 22

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

#### 11. Redevances

La convention de redevances d'Hibernia prévoit que des redevances seront versées par les propriétaires à la province de Terre-Neuve-et-Labrador, de la façon suivante :

- (a) 5 % à payer sur les ventes brutes, moins les frais de transport (revenus de transferts bruts);
- (b) 30 % à payer sur les ventes nettes à partir du moment où les ventes nettes cumulatives dépassent 8,5 % de l'investissement total dans le projet. L'investissement total [qui inclut les redevances brutes payées en (a)] comprend des provisions de 1 % pour les dépenses en immobilisations, de 10 % pour les frais d'exploitation et de 15 % pour le rendement, provisions qui sont prises sur l'investissement total et dont les taux sont composés annuellement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la SGCH a versé des redevances de 22 536 \$ (15 576 \$ en 2007).

Par ailleurs, la SGCH est aussi partie à l'entente de participation de concessionnaires (« PDC »), laquelle prévoit un paiement de PDC de 10 % au gouvernement du Canada par tous les propriétaires d'Hibernia, lorsque certains critères seront déterminés. Le paiement de PDC est fondé sur les ventes cumulatives de chaque propriétaire, moins les coûts en capital admissibles cumulatifs et les coûts cumulatifs d'exploitation et de transport. Le paiement de PDC débutera en 2009. Aucun paiement de PDC n'a été versé à ce jour.

#### 12. Engagements et éventualités

- (a) La SGCH a conclu une entente avec Newfoundland Transshipment Limited aux termes de laquelle elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La SGCH s'est engagée à verser, sur une période de dix ans, une partie du coût de l'exploitation du terminal. La quote-part des obligations annuelles de la SGCH dépend de calculs annuels et elle s'élève à environ 890 \$ par année.
- (b) La quote-part de la SGCH dans les engagements contractuels annuels et dans les obligations locatives annuelles des exploitants pour les bureaux, le matériel, et les terrains et installations d'entreposage ainsi que sa propre obligation locative pour des bureaux sont approximativement les suivantes pour les six prochains exercices :

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 23

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 12. Engagements et éventualités (suite)

2009	7 723 \$
2010	6 986
2011	6 864
2012	4 477
2013	1 131
Par la suite	464
	27 645 \$

(c) Afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu d'apporter une preuve de solvabilité à l'OCTLHE dans le cas de litiges éventuels aux termes de certains chapitres de la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve, du Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve et du Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve, un billet à vue non négociable de 70 000 \$ a été fourni. Le billet vient à échéance le 26 avril 2009. La quote-part de la SGCH de ce billet s'élève à 5 950 \$.

De plus, les propriétaires sont tenus d'apporter une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant à l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme en espèces d'un montant brut de 30 000 \$ (voir la note 5).

Aucun prélèvement n'a été effectué sur le billet de 70 000 \$ ni sur les lettres de crédit ou le montant en espèces de 30 000 \$.

- (d) CEI et le gouvernement du Canada ont été poursuivis par Rio Algom Ltd. (« Rio ») pour un montant de 75 000 \$ lié aux présumés frais engagés par Rio à la suite de contrats de livraison de minerai d'uranium dans les années 1950 et 1960. Le gouvernement et CEI défendent la poursuite. Le résultat et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite sur CEI ne peuvent être déterminés pour l'instant.
- (e) CEI est codéfenderesse avec la province de l'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Delorno, dans le comté de Hastings en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Le résultat et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite sur CEI ne peuvent être déterminés pour l'instant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 24

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 13. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes du fonds de roulement hors trésorerie se présentent comme suit :

	2008	2007
		(note 3 redressée)
Créances Stocks Charges payées d'avance Créditeurs et charges à payer Impôts exigibles Obligations au titre des prestations aux retraités Obligation liée à la restauration des lieux Obligation liée aux déchets d'avant la réglementation	(542) \$ (539) 91 (3 992) 34 647 74 (229)	(247) \$ 1 430     10 1 178 (2 303) (268) 951 500
	29 510 \$	1 251 \$
Liée à: Exploitation Investissement	31 646 \$ (2 136)	2 396 \$ (1 145)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	29 510 \$	1 251 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la SGCH a payé des impôts de 96 230 \$ (90 333 \$ en 2007) et des intérêts de 1 567 \$ (1 296 \$ en 2007), desquels 1 042 \$ (1 242 \$ en 2007) sont liés à l'obligation locative.

## 14. Gestion du capital

La société considère que sa structure de capital comprend les capitaux propres, le fonds de roulement et les obligations locatives. Les objectifs de la société et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer la continuité de l'exploitation de l'entité. Dans le cas de la SGCH, de façon à pouvoir continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes, la SGCH surveille continuellement les changements à la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie de pétrole et du gaz naturel. CEI surveille continuellement sa situation de trésorerie pour s'assurer de pouvoir satisfaire à ses obligations.

Le capital-actions de la société n'est assujetti à aucune restriction d'origine externe. Aucune modification n'a été apportée à l'approche de gestion du capital de la société au cours de l'exercice.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 25

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

#### 15. Instruments financiers

## Aperçu

Par la nature de ses activités consolidées, la société est exposée à un risque de crédit, à un risque d'illiquidité et à un risque de marché, et des changements aux prix des marchandises et aux taux d'intérêt pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le résultat net et le résultat étendu.

La présente note fournit des informations sur l'exposition de la société aux risques mentionnés précédemment ainsi que les objectifs, politiques et processus de la société en matière d'évaluation et de gestion de ces risques.

### (a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la société subisse une perte financière si une des parties manque à ses obligations contractuelles. Le plus important risque de crédit de la société a trait à la vente de sa production de pétrole, étant donné que la totalité de la production de la SGCH est vendue à un seul négociant. La société a jugé le risque de non-recouvrement auprès du négociant comme étant minime puisque le négociant émet une marge de crédit irrévocable pour chaque transaction.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des soldes bancaires et des dépôts à court terme dont l'échéance est de moins de trois mois et qui sont évalués au coût majoré des intérêts cumulés allant de 1,55 % à 5,23 %. Leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 26

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 15. Instruments financiers (suite)

## (a) Risque de crédit (suite)

La valeur comptable des créances ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie représente le risque de crédit maximal. Aux 31 décembre 2008 et 2007, la société n'avait pas de provision pour créances douteuses, et elle n'a pas eu prendre d'arrangements particuliers concernant les créances douteuses ni à radier de créances au cours de 2008. Au 31 décembre 2008, les montants suivants étaient compris dans les créances.

	2008	2007
Moins de 120 jours	1 227 \$	967 \$
Plus de 120 jours	439	756
Total des créances	1 666 \$	1 723 \$

# (b) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la société ne puisse faire face à ses engagements et autres obligations financières à leur échéance. L'approche de la CDIC pour la gestion de la liquidité vise à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle aura suffisamment de liquidités pour satisfaire à ses obligations une fois leur échéance venue.

La situation de la société en matière de liquidités dépend de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les flux de trésorerie futurs prévus découlant des biens dépassent actuellement les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital futures. Compte tenu de ces circonstances et du solde de trésorerie de 93 938 \$ au 31 décembre 2008, le risque d'illiquidité de la société est évalué comme étant faible.

Les impôts exigibles ne sont pas considérés comme étant un instrument financier et le passif inscrit au bilan au 31 décembre 2008 est une estimation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 27

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 15. Instruments financiers (suite)

## (c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des taux de change, des prix des marchandises et des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat net et le résultat étendu de la société.

## (i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent par suite de variations des taux de change. Les cours du marché au Canada pour le pétrole sont influencés par des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. La société n'a passé aucun contrat pour gérer le risque de change. Si le taux de change avait augmenté ou diminué d'un cent au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le bénéfice net après impôts aurait varié de 3 108 \$.

## (ii) Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs varient par suite de changements aux prix des marchandises, ce qui aurait une incidence sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Ces prix peuvent également avoir une incidence sur la valeur des biens d'exploration et de développement et sur le niveau de dépenses d'activités futures. La SGCH n'exerce aucun contrôle sur les prix reçus pour sa production, étant donné que les prix du pétrole sont influencés par la conjoncture économique mondiale qui régit l'offre et la demande. La totalité de la production de pétrole de la SGCH est vendue à des cours au comptant, ce qui expose la SGCH à un risque de mouvement des prix. Une variation d'un dollar du prix du baril de pétrole aurait eu une incidence d'environ 2 806 \$ sur le bénéfice net après impôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 28

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

## 15. Instruments financiers (suite)

## (iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs varient par suite de changements aux taux d'intérêt pratiqués sur les marchés. La société est exposée à des fluctuations du taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à taux fixe. Le risque n'est pas considéré comme étant important car le produit d'intérêts de la société représente environ 1 % du total des produits.

La société n'avait pas de swaps de taux, ni d'instruments financiers dérivés ou de contrats financiers en vigueur au 31 décembre 2008 ni au cours de l'exercice terminé à cette date.

#### (d) Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2008, les instruments financiers de la société comprenaient la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances ainsi que les créditeurs et charges à payer. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Il n'y a eu aucune dépréciation des instruments financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

#### 16. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'état du gouvernement du Canada. La société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la CDIC a versé des dividendes au gouvernement du Canada d'un montant de 288 200 \$ (151 000 \$ en 2007). Les autres opérations entre apparentés ne sont pas importantes et n'ont pas d'incidence importante sur les présents états financiers.

#### 17. Informations sectorielles

La société a choisi de présenter les informations sectorielles pour chacune de ses filiales mentionnées à la note 1, en raison des différences fondamentales en ce qui a trait à la nature de leurs activités. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 29

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

# 17. Informations sectorielles (suite)

Bilan

			E	liminations	CDIC
	CDIC	CEI	SGCH in	ter-sociétés	consolidé
Actif					
Actifs à court terme					
Trésorerie et équivalents de tréso	rerie 11 309 \$	10 022 \$	72 607 \$	- \$	93 938 9
Créances	363	336	1 158	(191)	1 666
Stocks	-	-	6 909	-	6 909
Charges payées d'avance	8	-	252	-	260
Sommes déposées dans un comp	ote				
du Trésor du Canada	-	7 426	-	-	7 426
	11 680	17 784	80 926	(191)	110 199
Sommes déposées dans un compte	)				
du Trésor du Canada	-	36 755	93 308	-	130 063
Placement dans des filiales	264 355	-		(264 355)	-
Somme détenue en main tierce	-	-	2 550	-	2 550
Immobilisations corporelles	-	-	190 595	-	190 595
	276 035 \$	54 539 \$	367 379 \$	(264 546) \$	433 407 9
Passifs à court terme Créditeurs et charges à payer Tranche à court terme des autres		171 \$ 7 255	7 776 \$ -	(11) \$ -	8 139 5 7 255
Tranche à court terme de l'obligat		-	1 026	-	1 026
Impôts exigibles	-	-	34 767	-	34 767
Somme à payer à l'actionnaire	-	-	180	(180)	-
	203	7 426	43 749	(191)	51 187
Passifs à long terme					
Autres obligations	-	17 015	-	-	17 015
Obligation locative	-	-	9 220	-	9 220
Impôts futurs	-	-	17 451	-	17 451
Obligations liées à la mise hors					
service d'immobilisations	-	-	62 702	-	62 702
	-	17 015	89 373	-	106 388
Capitaux propres					
Capital-actions	1	296 586	-	(296 586)	1
Surplus d'apport	743 184	603 294	-	(603 294)	743 184
Bénéfices non répartis	(407 5 5 5)	(000 ===:)	0045	005.555	(40= 5==
(déficit accumulé)	(467 353)	(869 782)	234 257	635 525	(467 353)
	275 832	30 098	234 257	(264 355)	275 832
	276 035 \$	54 539 \$	367 379 \$	(264 546) \$	433 407 9

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 30

Exercice terminé le 31 décembre 2008 (Tous les montants sont en milliers de dollars.)

# 17. Informations sectorielles (suite)

# État des résultats

				Éliminations	CDIC
	CDIC	CEI	SGCH	inter-sociétés	consolidé
Produits					
Placement dans la SGCH	243 389 \$	- \$	- \$	(243 389) \$	- \$
Placement dans CEI	(1 295)	- ψ	- ψ	(243 309) φ (1 295)	- ψ
Ventes de pétrole brut, déduction	(1200)			(1200)	
faite des redevances	_	_	428 108	-	428 108
Intérêts	422	1 074	4 070	-	5 566
Honoraires de gestion	252	-	-	(100)	152
	242 768	1 074	432 178	(242 194)	433 826
Charges				,	
Déplétion et amortissement	-	-	45 838	-	45 838
Exploitation	-	-	22 540	-	22 540
Désactualisation des obligations					
liées à la mise hors service					
d'immobilisations	-	-	1 249	-	1 249
Administration					
et aliénation	1 316	446	2 129	(100)	3 791
Intérêts sur l'obligation locative	-	-	1 042	-	1 042
Gain de change	-	-	(7 210)	-	(7 210)
Autres obligations	-	1 923	-	-	1 923
	1 316	2 369	65 588	(100)	69 173
Bénéfice net (perte nette) de l'exerci	ce				
avant impôts sur les bénéfices	241 452	(1 295)	366 590	(242 094)	364 653
Impôts sur les bénéfices	-	-	123 201	-	123 201
Bénéfice net (perte nette) et					
résultat étendu	241 452	(1 295)	243 389	(242 094)	241 452
Bénéfices non répartis (déficit					
accumulé), au début de l'exercio	ce(420 605)	(868 487)	281 868	586 619	(420 605)
Dividendes	(288 200)	-	(291 000)	291 000	(288 200)
Bénéfices non répartis (déficit	(407.050\ A	(000 700) A	004.057.0	00F F0F #	(407.050) 4
accumulé), à la fin de l'exercice	(467 353) \$	(869 782) \$	234 257 \$	635 525 \$	(467 353) \$